

FSU 54 Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement, Education, Recherche, Culture, Formation, Insertion

Avril-mai-juin 2007 - n°45 - Prix : 0,15 € - Directeur de la publication : Claude FREDERIC -
Imprimé par nos soins - N° Paritaire de presse: 0910 S 07475 -
FSU54 : CAHN - 17A, rue Laurent Bonnevey 54100 NANCY -
Tél et fax : 03 83 96 55 19 - Tél : 08 72 21 83 54 - Courriel : fsu54@fsu.fr

« Soyons déterminés à la vigilance et à la résistance »

Juillet et août 2007 vont être deux mois bien particuliers ! La machine à rompre le rouleau compresseur libéral qui a commencé à fonctionner à son régime de croisière va passer à la vitesse supérieure pendant que la plupart de ceux qui ont un emploi profiteront de congé bien mérités...

Droit de grève, services publics, emplois et contrat de travail, salaires, libertés, sans papiers... La liste est longue des sujets qui vont faire les frais de la RUPTURE.

Face à cette politique qui casse les solidarités et va mettre à genoux les plus faibles, nous proposerons la vigilance et la résistance et la lutte pour nos propositions. Une résistance qui prendra les formes de la réflexion collective dans la fédération et dans les cadres unitaires les plus larges, et surtout dans les actions à chaque fois que cela sera nécessaire.

Voilà quelques uns des dossiers brûlants que nous allons défendre avec vous :

- **Secteur éducation**, les luttes pour de meilleures conditions de rentrée ont porté leurs fruits sur certains points (abrogation du décret Robien, quelques classes préservées), mais les postes supprimés ne seront pas réimplantés et le budget 2007 est toujours insuffisant. Les exemples de luttes de ce numéro (p2) doivent nous encourager à continuer.

- **Charge de travail, défense des ZEP, défense de la carte scolaire, création d'emplois** plutôt que d'heures supplémentaires seront au cœur des batailles.

- **Précarité** : même si le dispositif EVS (pX) va être reconduit, de nombreuses zones d'ombres persistent (salaires en juillet/août, poursuite du dispositif avec les mêmes personnes, renouvellement partiel dans les EPLE) et surtout nous continuons à réclamer la création de véritables emplois statutaires.

- **Université** : la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur a beau prétendre que la sélection et la hausse des frais d'inscription ne sont pas à l'ordre du jour, l'autonomie scandée comme le baume miracle de l'université française va sans doute pousser les universités à opérer des choix dangereux pour l'égal accès de tous à l'enseignement supérieur (p6).

- **Retraites** (p7) : en 2008, on prend les mêmes et on essaie de ne pas recommencer. Les acteurs sont connus : François Fillon et les fonds de pension en face des organisations syndicales dont la division en cours de route a conduit à la défaite de 2003. Il nous faudra convaincre et unifier. Pour cela nous aurons besoin de tous.

- **Protection sociale** : la franchise médicale faisait partie du programme de notre président. Nul doute que la FSU et notamment le « collectif de défense de la sécu » initié en 2004 pour lutter contre la

réforme Fillon (tiens, tiens) aura à être réactivé pour éviter ces mesures.

- **Unedic/emploi** : aux côtés de nos camarades du SNU/ANPE et du SNU/TEFI (article p8), il nous faudra défendre le service public de l'emploi.

- **Sans-papiers** et collectif antidélation : la création du ministère dont a hérité Monsieur Hortefeux nous amène à craindre que la triste « chasse à l'enfant » reprenne cet été. C'est pourquoi il faut populariser le Réseau Education Sans Frontière qui aura besoin de tous les soutiens possibles cet été (p10).

Sommaire :

P1 : Edito
P2 : Rentrée 2007
P3 : Précarité
P4 : Carte scolaire
P5 : IUFM et université
P6 : Enseignement supérieur ; fermetures de classes
P7 : Retraites
P8 : Menaces sur l'ANPE
P9 : Action sociale
P10 : Résistance à la délation
P11 : RESF



Samedi 26 mai :
manifestation contre les
fermetures de classes.

Alors rendez-vous dans les assemblées générales de rentrée, dans les réunions d'information syndicales, dans les luttes, aux côtés de tous ceux et celles qui seront les victimes d'une douloureuse « rupture ».

François Wey

La FSU54 sur le front des initiatives locales

À l'issue de l'élection présidentielle et au moment où était formé le nouveau gouvernement, la Fédération Nationale Unitaire de Meurthe-et-Moselle (FSU54) rappelle qu'elle entend jouer tout son rôle d'organisation syndicale représentative, porteuse des propositions et des revendications des personnels. Elle entend le faire dans toutes les discussions et concertations annoncées et à chaque fois que nécessaire mobiliser les personnels. Elle développera ses propositions dans le débat public et s'opposera à toutes les régressions en matière de libertés, d'éducation, de services publics, de protection sociale et de droits sociaux. On ne peut faire face aux difficultés sociales, à celles de la jeunesse sans investir massivement dans les services publics.

C'est le sens de l'appel de la FSU54 et de ses syndicats à participer aux initiatives locales, qui se sont déroulées le 23 mai avec les EVS (voir page 3), les personnels du 2^d degré contre les suppressions de postes dans les collèges et lycées (liées notamment au décret De Robien) (voir échos ci-dessous) et le 26 mai aux côtés des parents d'élèves et des profs d'école (voir encart page 6) pour s'opposer aux fermetures de classes dans le 1^{er} degré.

Echos



15 élèves en moins = 3 classes supprimées

En début d'année, les enseignants et les parents d'élèves du collège Jean Moulin de Tomblaine apprennent que la dotation horaire (D.H.G.), prévue pour la rentrée 2007, entraînerait la suppression de 3 classes dans l'établissement. Les effectifs prévus, eux, seraient en baisse de 15 élèves !

Les représentants des personnels et des parents d'élèves au Conseil d'Administration ont évidemment voté contre cette D.H.G. scandaleuse.

Ils ont demandé audience à l'Inspecteur d'Académie qui a reçu une délégation fin avril. Monsieur l'Inspecteur a répondu, en substance, qu'il ne pouvait mettre à disposition que les moyens dont il disposait, que la DHG était « structurelle », entendons liée à la baisse générale des moyens, et non pas liée à la baisse prévisionnelle des effectifs. Nous avons compris que la situation pourrait être réévaluée, à la marge, en fin d'année.

En attendant, il semblerait qu'une quatrième classe pourrait être supprimée, compte tenu des inscriptions en sixième ...

Les enseignants n'assisteront pas sans réagir à une détérioration conséquente des conditions d'apprentissage des élèves, « parqués » à + de 28 par classe, et accessoirement de leurs conditions de travail.

Une nouvelle réunion d'information est prévue fin juin, à l'appel des sections syndicales qui ont pris la bonne habitude d'agir dans l'unité.

Isabelle GERARD
Mai 2007

Au lycée Majorelle de Toul, les 8 suppressions de postes continuent à mobiliser

Depuis la mi-mars, les enseignants du lycée Majorelle de Toul ont multiplié les initiatives pour s'opposer aux 8 suppressions de postes (- 12 postes en 2 ans, soit l'équivalent de - 14 % des supports définitifs avec 30 élèves en moins seulement sur près de 1000 élèves !)

AG des personnels, grève locale (suivie à 81 %), réunion profs-parents, rassemblement et pique-nique avec les parents (à l'appel de la FCPE) devant le lycée, communiqués de presse, délégation au Rectorat, vote d'une motion au CA demandant l'annulation de 8 suppressions qui ont notamment pour conséquence d'alourdir les effectifs par classe, heure d'info syndicale, banderole accrochée sur la façade du lycée, pétition sur les marchés et auprès des parents, interpellation des élus et des candidats aux législatives, refus collectif depuis mars des HS à la rentrée...

Actions variées mais toujours la même exigence : la restitution des heures et des postes pour la rentrée. Rappelons que le décret De Robien augmentant notamment le nombre d'heures pour les profs et le nombre d'élèves à prendre en charge représente 60% des postes supprimés (dans l'académie l'équivalent de 131 postes pour les collèges et lycées, plus de 3000 nationalement...)

Les réponses ministérielles du type « encore plus d'HS pour améliorer les salaires » (déclinaison Education nationale du mot d'ordre « travailler plus pour gagner plus ») ne sont pas la réponse adéquate pour « compenser » les postes supprimés et ne peuvent être acceptables pédagogiquement de par la charge de travail accrue avec toutes les conséquences en matière de temps consacré au suivi individuel, au travail en équipe...

Autant de raisons pour les profs de Majorelle de poursuivre leurs actions.

Pour le SNES/FSU Majorelle,
Claude Frédéric
Toul, le 23 mai

Précarité

Quel avenir pour les EVS ?

Aux dernières nouvelles, les contrats de la plupart des EVS (Employés de Vie Scolaire) recrutés dans les établissements sur des contrats plus-que-précaires (CAE, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de 20 heures/semaine rémunéré 591 €/mois et CAV, Contrat d'Avenir de 26 heures/semaine rémunéré 768 €/mois) seraient renouvelés. Cependant, à l'heure où nous mettons sous presse, un certain nombre de points ne sont toujours pas réglés ! Et le 30 juin approche, date à laquelle leurs contrats s'achèvent...

Après avoir été contactés par quelques EVS sur le problème de la prime de retour à l'emploi, nous avons organisé deux réunions intersyndicales (FSU, SUD, SGEN, CGT, avec la présence d'AC!) courant avril pour les EVS du département. 220 EVS ont fait le déplacement à nos réunions, à 90 % en CAV (près de la moitié des recrutés du 54).

À l'ordre du jour : les promesses faites lors des recrutements et à l'heure actuelle toujours non tenues : prime de retour à l'emploi pour tous (1000 €), formation, cumul du salaire et des minimas sociaux,... et bien sûr, avenir après le 30 juin !

Pour nous, pas question de laisser tomber les EVS actuellement en poste, même si nous étions opposés à leur recrutement dans les conditions de précarité où ces derniers se sont opérés. Nous soutenons donc l'action des EVS pour que les promesses faites lors des recrutements soient tenues. Nous exigeons par ailleurs pour eux un dispositif de formation et de qualification rémunéré pour leur permettre d'accéder à un emploi dans la Fonction Publique.

Cependant, il n'est pas non plus question pour nous d'abandonner nos revendications pour l'école, à savoir plus de maîtres que de classes et un fonctionnement institutionnalisé par le conseil des maîtres.

Pour nous les « métiers nouveaux » (vocable apparu au moment du recrutement des emplois-jeunes dans les écoles) doivent par ailleurs être dissociés : ceux qui ont trait au contenu des programmes (cas notamment du travail en petits groupes, de l'animation de la BCD ou de l'utilisation des TICE) doivent de ce fait être mis en œuvre par des enseignants. Ceux qui « accompagnent » la tâche d'enseignement (aide administrative, aide à l'accueil des élèves porteurs de handicap) doivent être mis en œuvre par des personnels formés à ces tâches précises.

En terme de bilan pour le fonctionnement des établissements, globalement les retours qu'on peut avoir montrent que les choses se sont plutôt bien déroulées. Cependant, dans le cadre de totale improvisation dans la mise en œuvre du dispositif, certains EVS se sont retrouvés à faire tout et n'importe quoi dans les écoles, y compris des tâches qui ne leur incombaient pas. Il faut en effet reconnaître que le manque criant d'enseignants a pour conséquence que l'arrivée d'adultes supplémentaires dans les écoles est considérée comme une manne, d'où l'utilisation parfois abusive des EVS en terme de temps et de contenu.

Ce sont ces approches que nous avons défendues avec les EVS lors des différentes audiences que nous avons sollicitées auprès du rectorat, de l'IA, des Assedic... ainsi que lors de la manifestation appelée par la FSU et le SDEN/CGT le 23 mai.

N'hésitez pas à nous contacter : fsu54@fsu.fr

Le point au 19 juin

Renouvellement des contrats.

Suite à la mobilisation des EVS et des organisations qui les ont accompagnés (dont principalement le SNUipp et la FSU), le gouvernement a annoncé le renouvellement de la plupart des contrats des EVS recrutés dans les établissements :

- Le renouvellement est « autorisé » pour tous les contrats (CAE comme CAV) affectés à l'aide administrative et l'aide à l'accueil des enfants porteurs de handicap.
- Pour les personnes recrutées pour d'autres tâches (uniquement CAE), seul le renouvellement d'un contrat CAE sur deux est « autorisé ».

Il ne s'agit pas d'un nouveau plan de recrutement.

Les écoles qui jusqu'alors ne disposaient pas d'EVS ne devraient donc pas normalement faire l'objet d'un nouveau recrutement.

Modalités de renouvellement.

Les contrats sont renouvelés jusqu'au 30 juin 2008, sauf si le directeur ne souhaite pas le renouvellement de l'EVS. Auquel cas, le poste reste ouvert, et il est prévu un nouveau recrutement à compter du 1er septembre.

La prolongation doit être appliquée sans interruption de contrat : les EVS renouvelés seront donc rémunérés durant juillet et août.

Aucune information sur les décisions concernant l'avenir de ces postes et des personnes après ces 6 mois !

En cas de non-renouvellement, les EVS percevront l'allocation chômage versée par l'Assedic.

Attestation de compétences.

Les textes précisent qu'une attestation de compétence est délivrée par l'employeur et est prise en compte au titre de l'expérience requise pour la validation des acquis de l'expérience.

Cette attestation n'a pas à être complétée au moment des renouvellements. Elle doit être fournie à l'EVS à l'issue de son contrat. Elle est à signer par l'employeur (donc le chef d'établissement qui a effectué le recrutement).

Promesses faites lors des recrutements.

Pas de réponses. C'est pour l'instant le statu quo, notamment en ce qui concerne le versement de la prime de retour à l'emploi.

Cumul d'emplois.

Possibilité de cumuler avec un autre temps partiel dans la limite de 48 heures hebdomadaires

La FSU poursuit ses démarches à tous les niveaux pour exiger un réel accompagnement des EVS (formation qualifiante), la reconnaissance de leurs droits, l'amélioration salariale, la création et la définition d'emplois statutaires avec plan de recrutement, pour en finir avec la précarité.

Nous nous proposons d'ores et déjà de réunir les EVS dès la rentrée scolaire prochaine afin d'analyser ensemble la situation.

Christelle Mauss et Vincent Birckel

L'enjeu d'un système éducatif au service de tous les élèves

Le ministre de l'éducation Darcos a annoncé la disparition de la carte scolaire d'ici 2010 avec dans un premier temps à la rentrée la décision que 20 % des élèves n'y seront plus soumis. Notons que le ministre, confronté à ces arguments, affiche aujourd'hui un souci de « mixité sociale » et propose donc d'établir des règles pour que les établissements respectent certaines obligations en ce domaine : d'un côté, on dérégulerait le système avec le risque d'accroître les inégalités, de l'autre, on construirait des règles pour limiter la casse. Au total, cela ne change pas grand-chose au fond du problème que d'imaginer de telles règles pour afficher qu'on ne dérègle pas entièrement. L'essentiel est bien que les conséquences de ce type de politique (fondé sur la concurrence entre les établissements et l'oubli des inégalités sociales et urbaines) seront très lourdes quant à l'enjeu d'un système éducatif au service de tous. Nous rappelons ci-dessous la position du dernier congrès de la FSU pour situer les enjeux de la carte scolaire.

Historique et limites

La carte scolaire créée en 1963 vise à découper le territoire en zones de recrutement des écoles, collèges et lycées publics. Si ce découpage impose à chaque famille l'obligation d'inscrire son enfant dans l'établissement du secteur géographique de son domicile, il constitue d'abord et avant tout un droit qui garantit une place pour son enfant. Ce système, qui visait notamment à assurer une plus grande mixité sociale, rencontre un certain nombre de limites aujourd'hui, notamment dans les grandes villes et plus particulièrement à partir du collège. L'existence même de véritables ghettos urbains rend en effet impossible toute mixité sociale dans les établissements qui recrutent sur les quartiers concernés. Différents modes de contournement existent déjà : choix d'options ou de sections plus ou moins rares, fausses adresses mais aussi recours à un enseignement privé de plus en plus financé par l'Etat. Ceux qui en ont les moyens choisissent aussi leur lieu de résidence en fonction de l'établissement scolaire.

Ghettoïsation renforcée

Rien ne justifie pour autant de remettre en cause la carte scolaire, ni même de l'assouplir. Sa suppression, derrière l'apparence d'une liberté nouvelle, accentuerait les inégalités dans de nombreux quartiers. Prétendre donner le choix aux familles revient, en réalité, à permettre à certains établissements de sélectionner leurs élèves, pénalisant ainsi les familles (et leurs enfants) les plus défavorisées socialement. Cela revient à renforcer la ghettoïsation des établissements les moins

attractifs, phénomène qui ne peut qu'être aggravé si on permet par ailleurs aux « meilleurs » élèves des zones difficiles (ceux qui obtiennent une mention B ou TB au brevet dans les collèges « ambition réussite ») de choisir leur lycée. Cela pourrait également avoir des conséquences explosives dans les zones rurales où de nombreuses écoles de villages risqueraient de connaître un départ d'élèves vers les villes les plus importantes. Un assouplissement ne pourrait que conduire à un renforcement de l'autonomie et de la mise en concurrence des établissements scolaires.



Maintien de la carte scolaire

Pour toutes ces raisons, la FSU se prononce clairement pour le maintien du principe de carte scolaire. Elle demande un bilan sur la situation actuelle afin de discuter des améliorations à y apporter pour viser une réelle mixité sociale. Elle estime que seule une politique éducative qui permette l'existence d'une école publique de qualité sur tout le territoire avec des moyens considérablement renforcés dans les secteurs les plus fragiles peut permettre au système éducatif de remplir ses missions au service de tous les élèves.

Mixité sociale et politiques urbaines

Il est dans le même temps indispensable de mener des politiques urbaines permettant une réelle mixité sociale dans les établissements scolaires. Cela suppose notamment :

- de mettre en place une politique de la ville beaucoup plus ambitieuse qui s'attaque réellement aux ghettos et de repenser la politique économique vers plus de justice sociale,
- d'assurer une réelle diversité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire (carte des options, implantation de formations post-bac...),
- d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie dans les établissements à fort recrutement populaire en leur attribuant des moyens supplémentaires,
- de doter chaque établissement du 2d degré selon le nombre d'élèves scolarisables et non celui d'élèves scolarisés.

Toute demande de dérogation devrait par ailleurs faire l'objet d'un examen attentif par une commission associant représentants des parents, des personnels et représentants de l'éducation nationale.

La FSU est en désaccord avec la décentralisation des compétences de la carte scolaire des collèges aux conseils généraux et réclame que cette compétence revienne à l'Etat.

Intégration des IUFM à l'Université

L'enjeu décisif de la formation des enseignants

Rappelons que le processus d'intégration des IUFM à l'université est enclenché pour tous les IUFM et devrait s'achever en mars 2008. Une période de bouleversements importants s'ouvre donc. Il ne s'agit pas de simples mises en œuvre techniques mais bien de modifications en profondeur liées à des choix politiques. Ajoutons que beaucoup de choses se jouent localement puisque le ministère n'a pas voulu de cadrage national. Pour la FSU, 3 points importants apparaissent : les aspects institutionnels de cette intégration, l'application du cahier des charges à la rentrée et les modifications des plans de la formation, et enfin, la question du master comme niveau de qualification des enseignants.

Aspects institutionnels

L'enjeu est bien que cette intégration permette de porter le projet le plus ambitieux possible pour la formation des enseignants.

1ère question : les moyens.

Deux interprétations à ce jour : une interprétation « dure » qui garantit à l'IUFM des moyens fléchés et une interprétation dite « molle » qui fond les moyens de l'IUFM dans l'université. Le ministère semble jouer pour le moment la carte du « dur » mais le texte n'est pas catégorique. Cela va dépendre de la façon dont l'université considère la formation des enseignants et/ou sa volonté de récupérer des moyens. Cependant l'IUFM n'a plus d'agent comptable, ni de secrétaire général et les questions de fonctionnement amèneront obligatoirement une certaine « fongibilité ». Le fléchage des postes est important pour conserver à la fois des moyens d'enseignement sur des ratio formateurs/étudiants qui ne sont pas ceux de l'université et les emplois BIATOSS nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

2ème question : la direction de l'IUFM. Le code de l'éducation ne donne pas d'indications précises sur l'équipe de direction dont la définition sera réglée par les statuts

3ème question : la composition du conseil d'administration. La tendance actuelle à l'université est d'amoinrir la représentation des élus des personnels et des usagers au profit de personnes nommées ou de personnalités extérieures. Il s'agit donc d'un enjeu démocratique. L'intégration doit être un moyen d'améliorer les choses. L'équilibre entre le collège des professeurs d'université et le collège des formateurs doit permettre à la fois une bonne représentation de la recherche tout en tenant compte du pourcentage très élevé de formateurs 1er et 2d degré. Dans le collège des usagers, il ne faut pas qu'il y ait de distinction selon l'année ou le type de formation (PE, PLC ou T1). La parité entre enseignants et non-enseignants doit être respectée. En ce qui concerne les

syndicats enseignants « usagers de la FC », l'enjeu est qu'ils soient représentés d'une manière ou d'une autre. Localement, des arguments juridiques sont avancés pour empêcher cette représentation.

4ème question : les personnels.

Tous les personnels enseignants et non enseignants en poste sont intégrés à l'université. Le problème se pose pour les personnels qui ne sont pas nommés à l'IUFM. Leur cas doit être traité par des conventions université-rectorat : il faut donc être vigilant sur ces conventions. En particulier, il faut faire un état des lieux précis des postes qui posent problème, notamment pour les TOS qui ont des statuts variés.

Modification des plans de formation

La circulaire sur la 2ème année d'IUFM se centre uniquement sur les stages, laissant ainsi aux IUFM le soin de revoir (obligatoirement à la baisse) tout ce qui concerne les enseignements. Toute modification supposerait de revoir l'ensemble de la cohérence de la formation notamment dans l'articulation formation disciplinaire, générale et commune, en liaison avec les stages. Pour se faire, il faut exiger du temps et de réelles concertations pour refonder des plans cohérents à partir d'un bilan de l'existant. Le mémoire n'est pas mentionné, lui aussi renvoyé à des choix locaux. Il risque d'être d'autant plus contesté par les stagiaires que leur temps de travail personnel sera réduit. Il est pourtant un élément déterminant pour la formation et la perspective d'un master. Pour les 2ème année, la formation doit être à la fois disciplinaire et professionnelle et ne pas se limiter à une réponse aux besoins immédiats du stagiaire sur le terrain.

Le master, une référence pour tous

Rappelons que le congrès de la FSU a voté le mandat suivant : « Le master devenant un standard européen en matière de qualification professionnelle, l'universitarisation des formations doit permettre l'élaboration d'une maquette nationale pour la définition des crédits ECTS, dans l'optique de l'attribution du master aux enseignants. La FSU doit approfondir la question de la reconnaissance de la formation et du niveau de qualification de l'ensemble des personnels ».

Sur le master, rien n'est très clair pour le moment, le ministère lui-même envisage de revenir sur la distinction master-recherche et master-professionnel. À quelles conditions l'université délivrera-t-elle un master aux enseignants ? Comment sont attribués les ECTS en 1ère et 2ème année ? Quelle est la place et la nature du mémoire dans le dispositif ? De quel master parle-t-on : master-disciplinaire, sciences de l'éducation, enseignement ? Métiers de l'éducation ?

Localement, la FSU décide de se saisir de ce dossier, impulser des concertations entre les différents acteurs, notamment université et IUFM, afin que la formation des enseignants ne sorte pas perdante de projets politiques, imposés, passés en force et appliqués à la va-vite.

Une journée à l'initiative de la FSU régionale est ainsi programmée courant juin.



Enseignement supérieur

La FSU interpelle le ministre sur la réforme votée dès juillet



Lors d'une rencontre FSU - Ministre de l'enseignement supérieur le 25 mai, la FSU a abordé la question de la loi « autonomie-gouvernance ». Dès juillet, la réforme pré-

parée au pas de charge fera l'objet d'une loi soumise au nouveau parlement.

La FSU dénonce ainsi « le contenu et la précipitation de cette loi ». Selon la FSU, « la lisibilité des formations (indispensable pour éviter l'accroissement de la sélection sociale), l'attractivité des métiers du supérieur et de la recherche, les statuts, passent par une politique ambitieuse et volontariste et des financements conséquents, plutôt que par la déréglementation qu'instaurerait de fait l'autonomie renforcée »

Problème

La Ministre, outre la mise en place de groupes de travail qui siègent 3 fois durant ce mois de juin, a exposé ses 5 chantiers prioritaires : vie étudiante, sport et filières STAPS, carrières, locaux et cadre de vie, entrée dans le métier des jeunes docteurs.

Pour la FSU, « si ces chantiers correspondent à des préoccupations qu'elle partage et pour lesquels la fédération a des propositions à faire », l'affirmation par la ministre que le calendrier du projet de cette loi sur l'autonomie serait maintenu « ne peut que poser problème »

2 types d'université ?

Certes, Valérie Pécresse réaffirme que tout pourrait être négocié et qu'il n'y aurait ni sélection ni modulation nouvelle des droits d'inscription, ni remise en cause du caractère national des diplômes. Mais pour la FSU on peut craindre que plus d'autonomie et plus de concurrence ne battent en brèche ces garanties, voire pèsent sur le contenu des mesures issues des autres chantiers. On ne peut écarter effectivement qu'un même statut d'autonomie débouche sur 2 types d'universités. Les plus prestigieuses pourraient ainsi miser sur l'excellence et de fait sélectionner, d'autres se contentant d'accueillir tout le monde...

Bref, pas sûr que Paris XIII - Villetaneuse puisse jouer en ligue 1 avec Paris I - Sorbonne dans l'immédiat...

Dernière minute !

Début juin, une intersyndicale du supérieur (UNEF, syndicats de la FSU suivants : SNESup, SNASUB, SNCS,...) demande notamment que la loi ne soit pas soumise au Parlement pendant la session parlementaire de juillet.

Fermetures de classes

La mobilisation se poursuit !

Samedi 26 mai, à l'appel des collectifs contre les fermetures de classes, des organisations syndicales dont la FSU et de la FCPE, la manifestation a rassemblé un millier de personnes.

Défilé coloré, qui s'est achevé place Stanislas, où une délégation a été reçue par le Préfet.

L'objectif qu'avec l'ensemble de nos partenaires nous recherchons depuis maintenant plusieurs mois : obtenir une nouvelle dotation pour la Meurthe-et-Moselle*.

Les manifestants se sont quittés avec le projet de poursuivre la mobilisation en ce sens jusqu'à la fin de l'année, et au-delà dès la rentrée si nécessaire.

*Rappelons que la Meurthe-et-Moselle est



cette année le département le plus touché par les mesures de carte scolaire : au nom du redéploiement, elle doit en effet « rendre » 31 postes, ce qui ne peut qu'aggraver la situation dans les écoles en terme d'effectifs dans les classes d'une part, mais aussi en terme de moyens de remplacements, qui sont déjà notoirement insuffisants, au point que se multiplient les situations de rupture de continuité du service public !

La Section fédérale départementale des retraités

Le Congrès de La Rochelle ayant créé les sec-teurs retraités, un Collectif Retraités FSU 54 a été constitué le 16 mai 2003.

Composé des responsables retraités du SNASUB, du SNEP, du SNES, du SNUIPP et de quelques militants de ces syndicats, il s'est efforcé de représenter les retraités du département. Il est représenté au CDFD par deux militants. Il participe aux réunions intersyndicales regroupant les responsables retraités CGT, CFDT, FO, CGC, UNSA et FGR-FP pour préparer les actions communes comme celles de la « Semaine bleue » d'octobre 2006. Sous le sigle « FSU Retraités » il est dans les manifestations, dans les courriers au Préfet et aux élus et dans les délégations unitaires. Grâce à cette participation active, la FSU est présente en tant que telle au CODERPA 54 (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées), avec un titulaire et une suppléante, situation très rare en France, unique pour la Lorraine.

Mais ce Collectif malgré sa bonne volonté est resté trop éloigné de la majorité des retraités de nos syndicats avec la difficulté de communiquer directement avec eux et de les mobiliser dans les actions engagées pour répondre à leurs revendications spécifiques. C'est pour cela que nous avons demandé la création d'une véritable Section ou Union de retraités FSU à tous les niveaux de la Fédération avec des moyens d'exister. Le CDFD 54, avec ceux de huit autres départements, a été porteur de cette proposition de modification des statuts auprès du Bureau national. Votée à l'unanimité de notre Congrès départemental, puis votée à 90% au Congrès national de Marseille, la création d'une Section fédérale de retraités a été décidée aux niveaux national, régional et départemental.

Le 4 mai dernier notre Collectif s'est réuni pour rédiger un Règlement Intérieur provisoire afin de mettre en place et faire fonctionner la Section fédérale des retraités de M&M. En attendant la réunion plénière des retraités de tous les syndicats FSU de M&M fin septembre ou début octobre qui désignera un Bureau départemental, le Collectif continue son activité.

Dans le prolongement de la distribution sur Nancy de la lettre ouverte intersyndicale aux candidats à la présidentielle présentant nos revendications sur le pouvoir d'achat des pensions de retraite, sur l'allocation personnalisée d'autonomie APA et sur l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées, nous avons envoyé unitairement aux candidats aux législatives de M&M une lettre reprenant ces revendications en leur demandant de nous répondre en ce qui concerne leur circonscription.

*Jacques Sarre pour le Collectif
A contacter directement au 03 83 27 02 97*

Une bataille permanente avec 2008 en perspective...

La loi Fillon portant réforme des retraites adoptée en juillet 2003 est en application depuis le 1er janvier 2004. Nous savions que cette loi, que nous avons combattue de toutes nos forces, aurait pour conséquence l'appauvrissement des retraités avec des baisses de pensions qui pourront aller jusqu'au tiers, du fait des règles relatives à la durée d'assurance, à la décote et à l'allongement de la durée de cotisations, sauf à travailler jusqu'à la limite de ses forces !

L'atteinte portée au minimum fonction publique entraîne à terme une baisse d'environ 17 % pour les salaires les plus faibles. Les femmes sont particulièrement pénalisées : avec des carrières plus courtes, plus heurtées, et des temps partiels plus fréquents, elles vont subir plus durement la décote. La remise en cause des bonifications a aggravé encore la situation.

Inégalités

Les effets néfastes de cette réforme ont commencé à se faire sentir : mères privées des bonifications, collègues qui espéraient prendre une cessation progressive d'activité et y renoncent tant les conditions de la nouvelle formule sont peu attractives ou qui, malgré la fatigue, font une année de plus...

Loin de « sauver la répartition », comme l'avait affirmé le ministre, la loi n'assure pas son financement à terme rapproché ! Elle le fragilise au contraire en introduisant un régime additionnel (sous couvert de prise en compte des primes). Elle favorise les logiques individuelles et le recours à des dispositifs d'épargne de retraite individuelle ou d'entreprise par capitalisation, qui accentueront les inégalités entre retraités et les soumettront aux aléas boursiers.

Pas clos

C'est pourquoi la FSU considère que ce dossier n'est pas clos et mène une bataille permanente sur cette question. Durant ces deux années, elle n'a eu de cesse de faire modifier les textes, à l'occasion de la publication des décrets. Elle a notamment porté sur la place publique la bataille autour des femmes fonctionnaires. Audiences, interpellations

des différents ministères, adresses aux parlementaires... Ses interventions ont porté. Le droit des mères de 3 enfants est mieux préservé par les textes réglementaires issus de la réforme récente que par celle des bonifications.

Rendez-vous en 2008

En 2008, c'est la durée d'assurance requise pour une pension au taux maximum qui sera examinée, aussi bien pour les salariés du public que pour ceux du privé, une occasion de mettre en évidence les convergences. La question du traitement de référence, dont nous avons arraché le maintien à 6 mois, alors que le gouvernement voulait le porter à 3 ans, fera l'objet d'un rapport devant le Parlement.

La question des avantages familiaux et conjugaux fait l'objet d'une réflexion du Conseil d'orientation des retraites, lequel planche également sur la question de l'emploi des seniors. On le voit, le dossier des retraites est toujours sur le devant de la scène, et ce d'autant plus que ce même conseil soulignait que « la réforme repose sur un pari sur l'emploi qui est loin d'être gagné ».

Compte tenu de la politique gouvernementale en ce domaine, on peut parier que la question du financement des retraites va revenir très vite, rejoignant celui de l'assurance maladie et de la protection sociale dans son ensemble. **La FSU sera au premier rang pour porter ses revendications et conquérir de nouveaux droits, dans un projet global solidarisant le public et le privé, tout en menant la bataille spécifique de défense du Code des pensions.**

Emploi

Menaces sur l'ANPE

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, la question de la fusion et de la survie de l'ANPE est réellement posée.

Comme il l'a développé tout au long de sa campagne électorale, Nicolas Sarkozy veut fusionner notre établissement avec l'Unedic, organisme « social » d'indemnisation du chômage.

Il a précisé que ce plan entraine également dans sa volonté de diminuer les effectifs des 2 structures ainsi regroupées. Comment cela va-t-il se réaliser ? sous quelles formes ? nous ne le savons pas exactement mais le pire est à craindre pour le service public de l'emploi en général et l'ANPE en particulier.

La fusion absorption Unedic – Anpe, pourquoi ?

Cette fusion / réduction des effectifs présentée comme un moyen de faire des économies d'échelle et de lutter plus efficacement contre le chômage s'inspire en fait d'une philosophie rétrograde qui consiste à dire : « la main qui indemnise doit être la main qui place et qui contrôle » (dixit François Fillon, à l'époque ministre du travail).

Ainsi, l'objectif est de regrouper le contrôle, le placement, l'indemnisation.

Un système cohérent et complet pour une politique libérale durcissant la coercition à l'encontre de chômeurs qui seront par conséquent moins enclins à « faire du profit » sur le dos de l'Unedic et avec pour second objectif, la baisse des chiffres du chômage.

Comme cela ne suffisait pas, un décret (n°2007-851) paru le 15 mai signé par de Villepin juste avant de poser la démission de son gouvernement, facilite pour l'agence la création d'organismes privés de placement et « ouvre le capital de l'Anpe » (sic) aux collectivités territoriales et aux financeurs privés. Il rend ainsi possible de futures externalisations de notre activité et supprime toute garantie d'une neutralité et gratuité du service public.

Tout en n'excluant pas un mauvais coup durant la période estivale, nous pensons plus probable que le gouvernement lancera la réforme de l'agence et du service public de l'emploi (SPE) en septembre en même temps qu'un train de mesures sur le contrat de travail, la flexi-sécurité, le droit de grève, la réforme de la carte scolaire ...

Alors un conseil, profitez bien de votre bateau de croisière à Malte cet été car il est fort à parier que, pour survivre dans nos institutions respectives, c'est tous ensemble que nous devons nous faire entendre à la rentrée.

Ludovic LOUIS
SNU-ANPE/FSU



En Une
du numéro de mai de
« Modes d'emplois »,
le journal
du SNU-ANPE

Franchise médicale

Appel pour la défense de l'accès aux soins

Professionnels du soin, syndicats, acteurs du monde associatif ou médico-social, mutualistes, représentants des usagers et /ou usagers du système de santé, nous nous mobilisons pour l'accès aux soins pour tous.

Nous refusons la franchise sur les soins, que veut mettre en place le nouveau gouvernement :

Appliquer une franchise, c'est ne rien rembourser au patient en dessous d'un seuil annuel de dépenses proposé par le gouvernement et voté par le Parlement.

Appliquer une franchise identique pour tous, même si elle épargnait les patients bénéficiaires de la CMU, c'est pénaliser les patients aux revenus les moins élevés, c'est aggraver les difficultés d'accès aux soins de ceux qui ne peuvent actuellement se payer une complémentaire, de ceux qui ne le pourront plus car le coût des complémentaires augmentera.

Appliquer une franchise, c'est rendre impossible, en médecine générale, la pratique du tiers payant, alors que celui-ci est nécessaire pour l'accès aux soins des patients aux revenus les plus modestes.

Appliquer une franchise, c'est dissuader les patients de se faire soigner pour des maladies apparemment peu sévères mais qui, faute de soins, risquent de s'aggraver ; c'est les inciter à reporter à plus tard les actes de prévention ; c'est l'inverse d'une politique cohérente de santé publique.

Appliquer une franchise, c'est économiquement inefficace sur le montant global des dépenses de soins : les forfaits, mis en place ces dernières années, n'ont pas empêché l'accroissement des dépenses de soins ; celles-ci sont concentrées sur un petit nombre de personnes à pathologies graves. La franchise est surtout faite pour réguler les remboursements, le gouvernement va l'utiliser comme variable d'ajustement en fonction du montant des dépenses de soins. La question de la dépense de soins n'est pas une question de « responsabilisation » des patients, personne ne va se faire soigner pour le plaisir. La responsabilisation est un prétexte, c'est de culpabilisation qu'il s'agit avec l'instauration de franchises. Ce projet s'appuie sur la suspicion de « l'autre », il entérine l'idée que certains « profitent », c'est-à-dire « abusent » du système de protection sociale. Il s'inscrit dans une stratégie, une « culture » des uns contre les autres, génératrices de haines sociales.

[...]

S'opposer aux franchises, au secteur optionnel, aux dépassements d'honoraires, aux refus de soins pour les patients bénéficiaires de la CMU et de l'AME, c'est d'abord sauver l'Assurance maladie solidaire et c'est le premier pas pour construire un système de santé plus juste.

Vous trouverez le texte intégral de cet appel sur :

www.ldh-france.org/agir_manifestations2.cfm?

La FSU revendique une politique plus ambitieuse

Le Conseil Académique de l'Action sociale (CAAS) s'est réuni le 20 avril dernier avec à l'ordre du jour le bilan 2006 et les perspectives 2007.

Bilan 2006 : et les non titulaires ?

La somme prévue a été consommée, soit 1,57 million, dont 1,3 pour les versements aux personnels et 270 000 pour les dépenses collectives (restauration).

Le périmètre des personnels concernés était encore constant, y compris les TOS. Mais le nombre de dossiers était en baisse, en particulier pour l'aide à la rentrée scolaire, les vacances enfants et adolescents, l'installation et les déplacements. Pour l'hébergement étudiant, le nombre baisse, mais les sommes augmentent.

Des hypothèses d'explications sont examinées : démographie (vieillesse, moins d'enfants et d'installations), baisse des effectifs, problèmes de communication, niveau des quotients familiaux qui ouvrent les droits...

L'analyse des demandes montre que 27 % des personnels ont été concernés par l'action sociale. 680 dossiers de secours et prêts ont été acceptés et 1604 pour les autres aides. La FSU déplore le très faible nombre de bénéficiaires non titulaires, qui ont les plus grands besoins mais ne font, pour la plupart, pas partie des ayants droits à l'action sociale ministérielle.

Et pour 2007...

Les orientations ministérielles prioritaires sont : l'aide à l'enfance, la mobilité et l'installation, l'aide aux retraités.

Un débat a eu lieu sur les quotients familiaux, qui peuvent soit élargir le nombre des ayants droits, soit permettre des prestations plus élevées. Finalement, les plafonds du quotient familial et le niveau des aides sont relevés, soit comme l'inflation, soit un peu plus (en particulier pour l'aide au logement étudiant). La ventilation entre les 4 départements est maintenue.

Tous les nouveaux barèmes ont été mis sur le site du rectorat début mai.

Pour l'information, le site du rectorat restera le principal moyen. La plaquette papier, malgré la demande de tous les comités départementaux appuyée par la FSU, ne reparaitra pas. Mais une affiche imprimée sera envoyée à chaque établissement et surtout un courrier d'information sera joint à chaque bulletin de salaire, sans doute en juin.

Pour une politique plus ambitieuse

Globalement, en matière d'action sociale, les nouvelles mesures privilégient la prestation financière au détriment de l'investissement collectif dans les domaines du logement, des crèches, de la restauration collective, de l'accueil des personnes dépendantes... La généralisation des prestations de type CESU (Chèque Emploi Service Universel) et des « cartes » d'accès conduit à supprimer des prestations individuelles communes à l'ensemble des fonctionnaires, tout en confiant la gestion à des entreprises du secteur concurrentiel. Enfin, la question du droit à l'action sociale des personnels à statut précaire n'est toujours pas réglée.

Aussi la FSU revendique-t-elle une politique ambitieuse et volontariste rompant avec la situation actuelle, le développement du service social des personnels, une amélioration et une démocratisation du fonctionnement des instances dédiées. Pour l'action sociale interministérielle comme pour celle relevant de chaque administration, la conception de l'action sociale doit être renouvelée, les moyens budgétaires abondés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, les budgets d'action sociale doivent rester clairement identifiés, être en totalité utilisés à cette fin, y compris en expérimentant de nouvelles prestations. La FSU réaffirme sa revendication de voir l'action sociale couvrir l'ensemble de ses champs d'intervention, notamment l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances, tout en répondant à la priorité de relancer les investissements collectifs (logements, crèches, restauration...). Elle revendique que tous les agents des établissements publics, titulaires ou non, y aient accès.

*D'après le compte rendu de Jean-François Quantin,
pour la délégation FSU au CAAS*



Résistance à la délation

Les engagements des personnels

Le 12 mai à Paris, le Collectif National Unitaire de résistance à la délation a adopté un texte d'engagement professionnel de résistance à la délation. Cet appel explique notamment :

La loi adoptée le 5 mars 2007 dite « de prévention de la délinquance » pose des enjeux de société fondamentaux, elle prévoit par exemple que « lorsqu'un professionnel de l'action sociale (définie à l'article L.116-1) constate que l'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille appelle l'intervention de plusieurs professionnels, il en informe le maire de la commune de résidence et le président du conseil général... » (extrait de l'article 8)

Nous considérons que :

- cette loi porte atteinte aux fondements de nos pratiques, de nos valeurs éthiques et déontologiques

tière de droit au respect de la vie privée et se trouve en contradiction avec la charte des droits fondamentaux et la convention européenne des droits de l'homme

- Cet article inscrit dans une loi dite « de prévention de la délinquance » revient à considérer toute personne en difficulté sociale ou éducative comme potentiellement délinquante
- Cette loi élargit la palette des sanctions à l'égard des mineurs, comme le caractère éducatif des missions des professionnels, tend à supprimer l'excuse de minorité prévue par l'ordonnance de 1945 et rapproche la justice

sionnels de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, demandons l'abrogation de la loi.

Il nous est impossible :

- de mettre en place des outils de fichage et de donner accès aux données personnelles
- De répondre aux demandes de renseignements ou de transmissions d'informations notamment en direction des maires

Nous nous engageons :

- à remplir nos missions de santé, d'action sociale et éducative dans le respect des personnes en défendant nos principes éthiques et déontologiques, et en refusant d'appliquer tout acte de délation
- À soutenir toute personne menacée de sanctions dans le cadre de cet engagement
- À faire connaître et à rendre publique toute atteinte aux droits des personnes

NB : les organisations suivantes s'engagent à soutenir et accompagner les salarié(e)s concerné(e)s et à informer le plus largement possible !



- Cet article met en péril le sens et l'objectif de nos missions, il les fait évoluer d'une logique d'aide, de soutien, d'accompagnement, de soins vers une logique de contrôle et de surveillance
- Cet article remet en cause la confiance nécessaire à la relation d'aide entre professionnels et usagers et met en danger le travail de prévention
- Cette loi constitue une atteinte aux libertés individuelles en ma-

des mineurs de celle des majeurs

Nous n'acceptons pas cette approche alors que les politiques économiques et sociales menées conduisent à l'exclusion et à la précarisation d'un nombre toujours plus important de personnes que ce soit en matière d'emploi, de logement, de santé ou d'éducation.

En conséquence, nous, profes-

Collectif National de Résistance à la Délation (CNU) : CGT, FSU, Solidaires, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, Syndicat National des Médecins de PMI, Union Syndicale de la Psychiatrie, Syndicat National des Psychologues, CNT, Ligue des Droits de l'Homme, Collectif des Etudiants en Travail Social

Enfants des familles sans-papiers

Laissez les grandir ici !

Du 13 au 30 juin, le Réseau Education Sans Frontières se fait entendre haut et fort dans toute la France.

Déjà, Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'identité nationale et du co-développement, annonce la couleur : « *Nous resterons très fermes : pour 2007, l'objectif est de 25000 éloignements. Les étrangers sans papiers n'ont pas vocation à rester en France, mais à être accompagnés dans leur pays d'origine, de manière volontaire ou contrainte* ».

La FSU, avec de nombreuses organisations, a exprimé son extrême répugnance à l'égard de l'apparition de l'« identité nationale » dans la dénomination du ministère entre autres chargé de l'immigration. Cette idée laisse, en effet, supposer que la sauvegarde d'une supposée « pureté nationale », polluée par les migrants, figurerait parmi les objectifs du ministère. Le concept d'« identité nationale » s'inscrit, comme l'ont écrit les historiens démissionnaires de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, « dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, dans les moments de crise ».

Ces mêmes organisations rappellent que l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et principes fondamentaux reconnus par les lois de la République consacrent la liberté d'association et le droit individuel et collectif des citoyens de s'opposer – et même de résister- à des politiques qui remettent en cause la tradition d'accueil des étrangers en France et leurs droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution et les engagements internationaux en France.

Elles dénoncent les restrictions annoncées des conditions du regroupe-

ment familial, déjà durement mis à mal par les précédentes réformes du Code des étrangers fondées sur l'opposition entre la prétendue « immigration « subie » et la pseudo immigration « choisie ».

Elles refusent, dans le programme de Nicolas Sarkozy, que doit mettre en œuvre le ministère Hortefeux, l'assignation d'objectifs quantitatifs et utilitaristes à la politique française d'immigration. De tels objectifs sont notamment incompatibles avec le droit de mener une vie familiale normale et le droit d'asile. Décider à l'avance à combien de personnes seront réservés ces droits constitue un basculement des politiques d'immigration qui apparaît inacceptable et contraire à la tradition républicaine en la matière.

RESF

Le Réseau Education Sans Frontières existe depuis bientôt 3 ans. Né en région parisienne, il s'est rapidement développé dans toute la France, créant, à partir de la communauté scolaire, des groupes de soutien aux familles dites « sans-papiers ». Regroupement d'associations et de personnes, le RESF s'appuie sur la Convention européenne des droits de l'enfant, qui défend le droit à l'éducation, à la vie de famille, à la sécurité matérielle et affective de tous les enfants. Pétitions, groupe de soutien, parrainage des enfants, manifestations de tous ordres ont contribué à démystifier la politique des chiffres mise en avant par le ministère de l'Intérieur ; ces étrangers que l'on criminalise et dont on bafoue les droits, ce sont nos voisins, les camarades de classe de nos enfants, nos élèves... Nous les cotoyons tous les jours, souvent

sans connaître leurs histoires et leurs parcours éducatifs : dans des conditions souvent dramatiques, ils ont fui la guerre, la misère, les persécutions... Nous refusons que l'on fasse d'eux des boucs émissaires, des criminels, des indésirables. Nous les prenons sous notre protection.

A Nancy, le RESF 54 s'est créé à partir d'une structure déjà existante, le collectif d'aide aux sans-papiers, qui tient une permanence chaque vendredi sous l'égide de la Ligue des Droits de l'homme. Les deux structures se complètent pour apporter aide et soutien aux familles, en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en parrainant leurs enfants.

Réseau de veille

L'année scolaire se termine, et à Nancy comme ailleurs, le RESF s'organise afin de rester mobilisé pendant tout l'été. En effet, cette période est particulièrement délicate pour les sans-papiers susceptibles d'être expulsés. Le RESF 54 mettra donc en place, comme l'an dernier, une chaîne téléphonique et réservera l'usage de la liste de diffusion aux appels à mobilisation d'urgence. Une opération « parrainages » est prévue le 4 juillet.

Action nationale

Le RESF, par une action nationale, tient également à réaffirmer haut et fort son soutien aux enfants étrangers et à leurs familles, au moment où le gouvernement annonce un nouveau durcissement de la politique d'immigration en France.



contacts

L'élection du nouveau président de la République laisse augurer le pire pour les sans papiers et les enfants de familles sans papiers ...

Vous êtes « sans papiers », vous avez reçu un refus de l'OFPPRA, un refus de titre de séjour ou une obligation de quitter le territoire... Vous êtes enseignant, travailleur social, parent d'élèves, simple citoyen(ne) et vous connaissez quelqu'un qui se trouve dans la situation décrite ci-dessus...

Prenez contact avec des membres du Réseau Education Sans Frontières, par téléphone, mail ou courrier : il est plus facile d'agir dès que la situation est connue et dans les délais que lorsque l'Obligation de Quitter le Territoire Français est tombée.

06.15.30.58.37

resf54@free.fr

www.educationsansfrontieres.org

co/LDH 27 rue de la République 54000 NANCY
Permanences le vendredi de 18H30 à 20H, MJC
P.DESFORGES, 27 rue de la République 54000 NANCY

F.S.U. 54

CAHN

17 rue Laurent Bonnevey
54100 NANCY

Dispensé de timbrage

NANCY CT

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DEPOSE Le 21/06/2007